



L'accès au logement :
condition première
d'une véritable insertion

Les Couleurs de l'Accompagnement sont nées sous le signe de la pluralité : multiplicité de formes d'aide (accès au logement, accompagnement à la vie sociale, accès à l'emploi, continuité des soins...) et pluralité des réponses.

C'est particulièrement vrai dans le domaine du logement où nous proposons diverses formules :

Le foyer de vie pour des personnes lourdement handicapées, qui ne peuvent pas travailler ou pour des personnes vieillissantes. Le foyer de vie est un lieu d'hébergement en pension complète, où des activités variées sont proposées en journée. Ces activités ont pour but de développer ou de maintenir les acquis des personnes accueillies.

Le foyer d'hébergement pour des personnes qui travaillent en ESAT. Ce type de foyer peut prendre plusieurs formes :

- l'internat traditionnel qui offre un cadre sécurisant et contenant, l'accompagnement étant organisé de façon permanente. Nous attachons de l'importance, y compris en internat, à un cadre de vie personnalisé, qui permette de loger également des couples.
- le foyer-appartement où l'appartement (individuel ou sous forme de co-location) fait office de foyer. Sans être permanent, l'accompagnement est néanmoins très présent au quotidien.

L'internat et le foyer-appartement sont financés par le Conseil général, sur la base d'un prix de journée qui intègre le personnel chargé de l'accompagnement.

Le domicile collectif : dans ce type de formule, les personnes sont autonomes sur le plan financier, elles conservent leurs ressources et prennent en charge les frais liés au logement. L'accompagnement est assuré par un SAVS.

L'insertion par le logement permet de soutenir des personnes dans leur projet d'accès au logement. Ces différentes formules sont proposées par l'association de La Roche (Tarare, Les Sauvages, Amplepuis, Saint Marcel de Félines dans la Loire) et par GRIM (les Maisons du GRIM à Lyon et l'Arbresle, le Service logement).

Proposer des formules variées permet de s'adapter à toutes les situations, y compris lorsque celles-ci évoluent, et de construire avec les personnes des parcours individualisés d'hébergement et de logement.

Pour les Couleurs de l'Accompagnement

Jean-Pierre MOUGEOT

Directeur Général de l'Association de La Roche

La question du logement

édito

LES COULEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT : Une démarche innovante!

Jeudi 27 Novembre 2014 était officialisée l'union d'associations de sept partenaires intervenant dans le champ médico-social de la région Rhône-Alpes concernés par la maladie psychique sous l'appellation :

"Les Couleurs de l'Accompagnement"

Un cheminement de moins de deux années pour ce collectif de six associations constitué le 7 Février 2013 pour atteindre, enrichi d'un nouveau partenaire, une nouvelle étape.

Quelques sceptiques ne manqueront pas de s'interroger : "une structure de plus, un nouveau mille-feuille, sans doute chronophage et pour quelle efficacité..."



Photo : Association de La Roche

Peut-être n'ont-ils pas bien perçu le message d'introduction de la première édition de "Nouvelles Couleurs" parue en mai dernier, lequel explicitait objectifs et missions de cette future entité. Dans un souci de meilleure efficacité au profit des personnes en

situation de handicap psychique, cette union permettra, par la mise en commun des moyens humains et matériels des différents acteurs régionaux impliqués, une coopération destinée à favoriser "la fluidification de leur parcours de vie".

Voici, à présent, l'union d'associations des "Couleurs de l'Accompagnement" dotée d'une structure juridique reconnue susceptible de lui assurer une meilleure visibilité auprès des Instances administratives et sanitaires et déterminée à mener à bien son projet "d'épanouissement de la personne" fondé sur la globalisation des services proposés, comme le logement spécifiquement abordé dans ce numéro et d'autres qui seront développés dans les éditions à venir.

Ce sont là les vœux porteurs de ces "belles couleurs" : que 2015 concrétise la volonté commune des sept associations engagées dans ce mouvement.

Au nom de tous les membres et adhérents, j'adresse à nos partenaires et lecteurs nos souhaits de SANTÉ et REUSSITE durant cette nouvelle année.

Alain VIRICEL

Président d'A.L.R.

Vice - Président des Couleurs



Une autonomie très accompagnée

"Ce sont de longues errances pour les parents avant de comprendre les brusques changements de caractère de votre enfant devenu adulte, son repli, sa violence parfois. Pendant tout ce temps, il reste à la maison, les essais de logements autonomes ne durent pas. Puis un jour on vous dit qu'il est malade. Même si cette vérité n'est pas facile, elle permet de chercher et de trouver des solutions, de rencontrer les bonnes personnes..." Ainsi s'exprime Françoise Delorme, adhérente de l'Unafam, qui traduit bien le désarroi et la solitude de nombreuses familles devant leur enfant qui souffre de handicap psychique.



Photo : orloges

Mais elle énonce aussi quelque chose de très important : décider d'installer ce jeune chez lui parce qu'il a l'âge de vivre seul conduit souvent à des échecs et renforce le découragement. Sans compter que l'insuffisance du parc locatif actuel en France et la grande difficulté de ces personnes à s'acquitter d'un travail (et donc leur insolvabilité) compliquent tout.

C'est pourquoi cette étape de la séparation doit absolument être préparée, accompagnée, faire l'objet d'un suivi, être doublée d'une prise en charge thérapeutique et d'un travail d'insertion sociale.

Des associations s'en occupent et font un travail remarquable. GRIM et Orloges, pour ne citer qu'elles

sur la métropole, sont situées sur ce champ du logement et leurs actions. Leur ambition, à quelques détails techniques près, se ressemblent. GRIM, dont la vocation est de mettre en place des dispositifs pour aider les personnes en difficulté psychique, propose différentes solutions aux personnes en fonction de leurs souhaits et de leur aptitude à l'autonomie. Cela va du foyer de vie avec des espaces collectifs et d'autres personnels au logement individuel.

"l'insuffisance du parc locatif actuel en France et la grande difficulté de ces personnes à s'acquitter d'un travail compliquent tout".

La plupart du temps, les personnes prises en charge passent par un habitat semi-collectif qui permet d'évaluer leur capacité à gérer le quotidien et à supporter la solitude. "Notre service logement, explique Sophie Jullien, a une visée de réinsertion. C'est pourquoi nous organisons des moments de rencontres



Photo : orloges

obligatoires et réguliers qui permettent d'accompagner véritablement les personnes dans cette aventure que représente la découverte de l'autonomie. Et nous leur rendons visite régulièrement pour les aider à faire leurs courses, à s'occuper de leur maison, à suivre leur traitement. Le parcours d'insertion se déroule sur trois ans (parfois quatre) dans un logement à proximité du service, avant l'installation dans un logement autonome avec un bail à leur nom et là encore, un accompagnement est mis en place pendant une année". Orloges recherche auprès

des bailleurs sociaux des logements de droit commun pour les personnes qui viennent d'autres formes d'hébergement (famille, hôpital, appartements thérapeutiques...). Mais elle suit cette installation de près et y met des conditions en termes de soins et de participation à des activités socialisantes. Au début, Orloges est locataire, puis le bail glisse vers la personne elle-même.

Malgré ces différences, les similitudes sont fortes : aucune de ces associations n'a d'ambition thérapeutique. Elles laissent ce champ aux médecins mais entretiennent des liens étroits avec les structures médicales du secteur. L'obligation de soin est en revanche une constante ainsi que la volonté d'insertion. Toutes deux veillent à éviter l'isolement et à encourager une vie sociale par l'organisation de rendez-vous et d'ateliers réguliers. De même qu'elles sont vigilantes à ce que ces personnes sachent établir et garder la bonne distance avec les autres. L'objectif est avant tout que les personnes se sentent bien.

Écoutons quelques témoignages : Marcel se décrit comme un loup solitaire. Il vit dans une sorte de studio dans un foyer de GRIM et se passerait volontiers des temps conviviaux, mais il y va de temps à autre et cette solution lui convient. Noémie vit dans son appartement dont elle va bientôt devenir nommément locataire. Elle est satisfaite que sa référente l'aide mais attend avec impatience de pouvoir exercer un travail. De tempérament social, elle est heureuse de pouvoir recevoir chez elle ses amis. Quant à la fille de Françoise Delorme, elle habite dans un studio situé dans une résidence où elle se sent à la maison.

www.grim69.org
www.orloges.com

De l'enfermement au logement personnel des dates et des lois

L'ordonnance du 24 avril 1996 relative à la réforme de l'hospitalisation publique et privée crée les Agences régionales de l'hospitalisation pour réduire les inégalités d'accès aux soins et crée la charte du patient hospitalisé. Elle a pour objectif de réduire les durées de séjours et le parc hospitalier. De nombreux établissements vont être fermés et regroupés.

La loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 juillet 2009 vise à offrir une meilleure couverture de soins et de prise en charge et confie quatorze missions de service public aux établissements de santé dont la prise en charge des personnes hospitalisées sans leur consentement et la lutte contre l'exclusion sociale en relation avec les associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion.

Parallèlement, les lois relatives au logement et à la lutte contre l'exclusion impactent aussi la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique. Citons en quelques unes :

La loi n°90-449 du 31 mai 1990 qui met en œuvre le droit au logement et établit notamment un plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées,

La loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbains qui réforme les procédures de lutte contre l'insalubrité et le péril, instaure le droit à un logement décent, renforce les capacités d'intervention dans les copropriétés dégradées et unifie les modes d'interventions publiques en faveur de l'habitat privé.

La loi n° 2007-290 instituant le droit au logement opposable ("Loi Dalo") et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale. Elle reconnaît aux personnes accueillies en hébergement d'urgence le droit d'y rester jusqu'à attribution d'un logement ou d'un hébergement stable.

Des actions

le logement, un enjeu majeur

Le logement de la personne en souffrance psychique, enjeu majeur pour l'UNAFAM, est un souci constant des aidants familiaux. Il doit se resituer dans la question du parcours de vie de la personne, et cela avec le minimum de perte de chance. Par ce parcours, dans la mesure du possible, la personne pourra se rétablir, en vivant une démarche personnelle et unique, une vie plus satisfaisante, plus utile. L'espoir y aura sa place, et cela malgré les limites imposées par la maladie.

Le logement, en cohérence avec l'accompagnement qui convient, est un élément incontournable pratiquement et symboliquement ; ce logement-accompagnement est le plus souvent à adapter à chaque étape du parcours : hébergement par la famille, appartements et foyers accompagnés, logement classique...

Malheureusement ces besoins sont souvent difficiles à satisfaire, même si les offres se renforcent grâce aux efforts des pouvoirs publics : ARS, Conseil Général... Face à ce qui constitue des "pertes de chances", il faut saluer le travail entrepris à l'initiative de la coordination69 (www.coordination69.asso.fr) avec l'ensemble des parties prenantes pour identifier les offres nouvelles qu'il conviendrait de mettre en place : le livre blanc de la Coordination69.

Dernier point essentiel : l'innovation, impératif décisif pour progresser. Progresser en écoutant encore plus les personnes, leurs aidants, en recherchant les meilleures pratiques, dans le Rhône, en France, à l'étranger, en osant la nouveauté. Les Couleurs de l'Accompagnement montrent en quoi cette belle intention peut se concrétiser.

66, rue Voltaire - 69003 LYON
Tél : 04 37 47 99 93 - rhonealpes@unafam.org
www.unafam.org/-Rhône-Alpes-.html



Un logement, mais pas seulement !

Pour compléter ce tour d'horizon par le point de vue des bailleurs, nous sommes allés trouver Etienne Fabris, responsable mobilité résidentielle au GIE EST Habitat, organisation qui regroupe 4 structures de logement et d'hébergement dans l'agglomération lyonnaise (parmi lesquelles figure notamment Est Métropole Habitat).

Pour Etienne Fabris, "mutualiser les compétences et organiser des synergies est une nécessité, surtout en cette période où l'offre est très insuffisante par rapport aux demandes, que ce soit en matière de logement comme d'hébergement. Il faut donc redéployer les moyens pour optimiser les réponses existantes et produire des solutions nouvelles. Les opérateurs de l'habitat se trouvent doublement concernés par la question des personnes en souffrance

psychique : soit pour leur maintien quand elles sont déjà logées, soit pour leur accès lorsqu'elles sont en demande.

Quels que soient les cas de figure, cela suppose de pouvoir décloisonner les approches entre les produits immobiliers, la gestion locative et l'accompagnement social, mais aussi entre le sanitaire, le social et le médico-social pour trouver de nouvelles articulations. Dans une société de plus en plus individualiste, la lutte contre l'isolement, facteur aggravant en matière de souffrance psychique, nécessite de favoriser le vivre ensemble et d'encourager le développement de solidarités. En privilégiant des approches globales et transversales, nous nous sommes organisés pour faire en sorte d'y contribuer."

www.est-metropole-habitat.fr



Des actions



Des auxiliaires de vie et intervenants à domicile mieux qualifiés grâce à HandiRhône Services

Né en 2010 de la volonté de plusieurs associations - dont l'association Grim des Couleurs de l'Accompagnement -, HandiRhône Services a pour ambition d'améliorer la qualité de vie à domicile des personnes en situation de handicap en faisant progresser la qualité des services d'aide à la personne qui interviennent chez eux. Il ne s'agit pas uniquement de personnes en souffrance psychique, cet aspect est d'ailleurs minoritaire, mais aussi et parfois de façon cumulative, de tous types de handicap. L'intervenante va donc être confrontée à une multitude de situations, de difficultés, de comportements. Il est évident que cela produit du stress, des gestes inadaptés donc mal supportés, du découragement et parfois des refus de service. Au-delà des gestes techniques d'entretien de la maison, elles doivent donc être à minima initiées aux besoins particuliers et aux attentes des personnes en situation de handicap pour anticiper et surmonter les difficultés auxquelles elles seront confrontées dans toutes leurs fonctions liées au prendre soin : hygiène personnelle, soutien

psychologique et intellectuel, maintien du lien social, soutien à l'autonomie, etc.

Du côté des personnes en situation de handicap, il ne va pas de soi non plus d'accueillir chez soi, dans son intimité, quelqu'un d'extérieur. Des relations professionnelles doivent s'établir, la bonne distance doit être trouvée pour que les droits et la dignité des uns et des autres soient respectés.

HandiRhône Services déploie ses actions à plusieurs niveaux : elle accompagne les auxiliaires de vie dans leur professionnalisation avec des formations dont les intervenants sont des professionnels de terrain qui viennent transmettre leurs savoirs, elle accompagne les services d'aide à la personne en leur permettant notamment d'obtenir le label qualité de Cap'Handéo, elle intervient auprès des uns (professionnels) comme des autres (personnes à domicile) en assurant des médiations ; elle réalise des études pour déterminer les besoins et difficultés et aider tous les acteurs à gagner toujours plus en connaissances et compétences.

www.handirhoneservices.org

Ouverture à la vie sociale

L'association AMAHC (résultante de la fusion d'Assaga et de Firmament) s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique. En son sein, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) intervient au domicile des personnes. Il vise ainsi à éviter leur isolement et à promouvoir leur insertion sociale. La question du maintien au domicile est évidemment cruciale. Pour le permettre, il est du ressort du service de les aider, entre autres, à trouver des espaces de loisirs, à gérer leur budget, à entretenir leur logement, à prendre soin de leur santé psychique et somatique, à anticiper les nécessités de la vie quotidienne en termes d'alimentation, de déplacements, de relations sociales, de démarches administratives...



L'équipe du SAVS, composée de travailleurs sociaux, accompagne, oriente et conseille les personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne et sociale, pour qu'elles prennent davantage confiance en elles et découvrent l'autonomie de manière sereine.

www.amahc.fr (prochainement en service)

Campagne d'affichage : un nouvel essor

La campagne de sensibilisation grand public sur le handicap psychique se déploie en 2015 au-delà de la région Rhône-Alpes avec le soutien de la Fondation de France, de la Fondation Vincent Verry et de l'ONG Res Publica. Ce déploiement va se faire par le biais de trois nouvelles affiches. Des kits de communication seront proposés gratuitement aux associations d'une quinzaine

de grandes villes. La commune de Rochefort a initié cette nouvelle campagne d'affichage réalisée par l'association Lien-Messidor 17.

Pour tout renseignement, contacter Emmanuelle Lévigne au 04 26 84 06 81

Janvier 2015 N°2

Comité de Rédaction : Brigitte SAPALY - Philippe CHAIZE - Corinne MOURIER - Catherine MOUNIER

Rédaction : Catherine MOUNIER

Mise en page : Corinne MOURIER

Impression : Interface /Messidor

Avec le soutien de :

